

LANCEMENT DU POLE D'EXCELLENCE EURACLIMAT

L'urgence de la réponse aux défis du dérèglement climatique est au cœur des préoccupations des citoyens comme du monde économique. Pour y contribuer de façon concrète, la MEL propose de mobiliser les acteurs économiques métropolitains autour de la création d'un nouveau pôle d'excellence dédié dénommé EuraClimat. Il s'inscrira dans la logique du PCAET et visera tout donc particulièrement l'engagement et l'accompagnement des entreprises métropolitaines dans la transition climatique.

I. Rappel du contexte

La MEL s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour la période 2020-2025 dont l'un des objectifs vise à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Dans ce cadre, et au croisement avec la stratégie métropolitaine d'innovation, incarnée par les sites d'excellence, le projet 'Euraclimat' s'inscrit clairement comme une contribution forte à l'enjeu de sobriété carbone à l'échelle métropolitaine.

Le projet 'Euraclimat' consiste à créer et développer un pôle d'excellence dédié à la lutte contre le dérèglement climatique. Il vise spécifiquement la décarbonation de l'économie, en clair la transition d'une économie fondée sur les énergies fossiles vers une économie neutre au plan carbone par tous les moyens possibles (renouvelables, efficacité énergétique, économie circulaire, isolation thermique...). Il s'agit donc, dans le cadre stratégique global donné par le PCAET, de concentrer et d'accélérer les outils d'innovation dédiés à la transformation des entreprises du territoire.

EuraClimat se donnerait ainsi pour objectifs :

1. de développer une filière économique 'climat' sur le territoire de la métropole
2. de faire de Lille une métropole attractive en Europe pour les entreprises et porteurs de projets de la filière liée à la lutte contre le dérèglement climatique.
3. de cristalliser la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes engagées autour de la question climatique (citoyens, ONG, entreprises...)
4. d'accompagner les entreprises dans leur transformation face aux enjeux climatiques

S'il est un projet d'abord économique, Euraclimat intégrera donc toutes les parties prenantes (entreprises, citoyens, monde universitaire, organisations non gouvernementales, associations...). Euraclimat sera ouvert sur la cité et aux différents publics. Le lieu d'ancrage à terme serait donc hybride avec une vocation économique mais aussi des vocations pédagogiques et citoyennes.

Séance du vendredi 19 février 2021

Délibération DU CONSEIL

Le projet s'articule autour de la neutralité carbone. On rappellera que la France et l'Europe se sont engagées à atteindre la neutralité carbone en 2050. Tant la progression des émissions de GES que les transformations de l'économie pour devenir plus sobre ou encore les dispositifs de compensation forment un ensemble très complexe, multifactoriel, avec des effets dans le temps très variés. Autrement dit, pour passer à une feuille de route opérationnelle et poser les bases d'une différenciation d'avec les autres métropoles, ce site d'excellence, devra faire des choix précis et rendre lisible son ambition et son périmètre.

Volontairement, le projet ne s'amorce pas autour d'un site physique mais autour d'un ensemble de déclinaisons opérationnelles pouvant peu à peu former un ensemble de solutions, performantes et compétitives, pour accompagner les entreprises dans la transition de leur modèle économique. Ces déclinaisons pourront être déployées par la MEL, ou, selon les cas dans le cadre de partenariats avec des acteurs déjà engagés et susceptibles de les développer rapidement et efficacement. Les partenariats MEL, notamment avec le monde académique et de la recherche ou les sites d'excellence seront mobilisés.

Sont envisagées des déclinaisons opérationnelles en matière :

- 'd'ingénierie financière' : le développement, à partir de l'existant ou par création propre, d'outils financiers dédiés et adaptés aux enjeux.
- 'technologique' : des liens doivent être établis notamment avec les acteurs du numérique, du BTP ou encore du pôle matériaux pour stimuler les innovations technologiques orientées 'climat',
- de 'recherche' : analyser et cartographier les compétences en recherche du territoire pour déterminer celles qui seraient fortes et différenciantes,
- 'd'incubateur-accélérateur' : un incubateur climat permettra de faire surgir des innovations, des projets et des entreprises dédiées à la lutte contre le dérèglement climatique,
- 'de sensibilisation des acteurs' : EuraClimat sera le point de ralliement des opérations de sensibilisation dans la lutte contre le dérèglement climatique et comportera une dynamique de partenariat et de communication extrêmement active,
- 'd'accompagnement des entreprises' dans une logique « d'espace conseil » mais aussi de dispositif d'accompagnement à la transformation prioritairement pour les entreprises qui ne disposent pas de moyen d'ingénierie interne. L'accompagnement pourra être relayé dans les différents partenariats noués par la MEL,
- 'de compétences' : prendre en compte les enjeux de formation, d'adéquation de l'offre de formation aux nouveaux besoins des entreprises

Séance du vendredi 19 février 2021

Délibération DU CONSEIL

- « site d'excellence physique » : la question d'un lieu de référence ne se pose pas 'a priori' et le serait dans un second temps une fois amorcées les dynamiques opérationnelles du projet.

II. Objet de la délibération

La délibération vise à engager les 3 premières étapes du projet :

1. Doter Euraclimat de moyens humains, financiers et de gouvernance adaptés. Concrètement, il s'agit :

- de former une équipe projet transversale interne à la MEL, regroupant les directions de la MEL concernées autour d'un responsable de projet affecté à la mission. Ce recrutement est autorisé par délibération adoptée en conseil métropolitain du 18 décembre 2020,

- sous la coordination politique des deux Vice Présidents, Bernard HAESBROECK et Audrey LINKENHELD, réunir une large communauté des acteurs et parties prenantes dans un comité d'orientation. Euraclimat inscrit sa démarche dans les dynamiques nationales Green Tech et Green Tech Innovation

2. Engager un benchmark approfondi, tirer parti des expérimentations existantes pour préciser la vision, et dessiner la gouvernance et le portage administratif et juridique définitif d'Euraclimat. Une AMO pourra s'avérer nécessaire afin d'accompagner le processus. Relevant des compétences du Président, le marché serait alors lancé dans les formes appropriées. Des sessions d'intelligence collective seront également proposées pour affiner le concept.

3. Déployer les premiers incubateurs et accélérateurs sous le label 'Euraclimat'. Un AAP sera lancé pour faire émerger des candidatures d'entreprises et de porteurs de projets, à les sélectionner et proposer enfin aux plus prometteurs d'intégrer un premier incubateur dédié. Une action de repérage des start-up et des entreprises hébergées dans nos sites ou parcs d'activité, et dont l'activité porte sur la lutte contre le dérèglement climatique sera également entreprise. La mise en oeuvre de ces actions sera assurée en partenariat étroit avec les sites d'excellence métropolitains et, le cas échéant, d'autres acteurs disposant des ressources techniques et humaines appropriées.

4. Configurer une offre d'accompagnement pour les entreprises en ciblant celles qui en sont à ce stade dépourvu et en recourant le cas échéant à des expérimentations (sur des parcs d'activités par exemple).

Par conséquent, la commission principale Dév. Economique, Emploi, Recherche, Parcs d'activité, NTIC consultée, le Conseil de la Métropole décide :

1) d'engager un benchmark approfondi, préciser et densifier la vision du projet et les conditions de son portage ;

Séance du vendredi 19 février 2021

Délibération DU CONSEIL

- 2) d'engager la mise en place d'un AAP en vue de lancer un premier incubateur EuraClimat ;
- 3) d'imputer les dépenses d'un montant de 200 000 € TTC aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 26/02/2021